LETTRE D'ENTENTE

ENTRE: Société des casinos du Québec inc.

ci-après appelé « l'Employeur »

ET:

Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec-CSN (Section

Unité générale)

ci-après appelé « le syndicat »

RELATIVE À: Prélèvement des cotisations pour un emploi hors de l'unité d'accréditation

ATTENDU la convention collective signée le 6 juillet 2018:

ATTENDU la lettre d'entente AU 2017-02-16 concernant le prélèvement des cotisations

syndicales pour les cadres à contrat:

ATTENDU l'article 9.9 de la convention collective

ATTENDU les discussions entre les parties;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

- Les attendus font partie intégrante de la présente lettre d'entente;
- Les parties s'entendent pour élargir la portée de la lettre d'entente AU 2017-02-16; 2.
- Les parties s'entendent, à compter de la signature de la présente, que l'employeur 3. percevra des cotisations syndicales sur chacune des paies de tout salarié syndiqué affecté à un emploi hors de l'unité d'accréditation et conservant ses droits au sens de l'article 9.9 de la convention collective en vigueur.
- Les cotisations seront perçues, conformément à l'article 5.2 de la convention collective 4. en vigueur, sur le taux horaire de l'emploi principal couvert par l'unité d'accréditation du salarié et en fonction des heures réellement travaillées dans l'emploi hors de l'unité d'accréditation jusqu'à concurrence de 40 heures par semaine;
- La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants 5. du Code civil du Québec, qu'elle est faite sans admission quelconque, et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente à Montréal ce 30 ième jour du mois de janvier 2019.

Pour la Société des casinos du Québec inc.	Pour le Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec (CSN) -
Caullee	Section Unité générale.
Nadia Gauther, Directrice des ressources humaines	Giovanni Vaccaro, président du syndicat CSN, Unité générale
Israël Morin, CRIA, conseiller en relations professionnelles	Steve Gauthier, Vice-président du syndicat CSN- Unité générale